



Politique de diffusion de la programmation du Théâtre PÉRISCOPE

Le Théâtre PÉRISCOPE est un lieu et une structure de diffusion spécialisée en théâtre. Il travaille en partenariat de diffusion avec des compagnies productrices de théâtre. Son travail s'adresse d'abord à l'ensemble de la communauté théâtrale de Québec. Certains objectifs corporatifs sont à la base de la présente politique artistique. Ce sont les suivants :

- Favoriser le développement du théâtre dans la région de Québec avec son centre de diffusion.
- Assumer un travail d'aide à la diffusion (la mise en marché, la promotion et la médiation culturelle). Assumer également le soutien à l'artistique et à la production et ce, prioritairement avec les compagnies professionnelles de théâtre de la région de Québec.
- Développer une clientèle de théâtre propre à la salle de la Corporation par un positionnement artistique conforme aux orientations artistiques du Théâtre PÉRISCOPE.

Le Théâtre PÉRISCOPE privilégie la création théâtrale contemporaine. Il soutient l'avènement de nouveaux textes et de nouvelles créations. Il travaille aussi au développement de la circulation de ce type de spectacles.

Codiffusion, location et achat de spectacle

Le Théâtre PÉRISCOPE ne loue pas à proprement dit ses salles. Il participe au risque financier des productions qu'il a choisi de programmer dans sa saison régulière en prenant un pourcentage des recettes ou selon toutes modalités décidées par le Conseil d'administration et validées annuellement selon les résultats obtenus.

Occasionnellement, il est possible que le Théâtre PÉRISCOPE propose l'achat de représentations uniquement à cachet plutôt que le partage des recettes. Chaque opération de cette nature devra au préalable avoir reçu l'aval du Conseil d'administration de la Corporation.

Le Théâtre PÉRISCOPE loue également ses salles dans le cas de projets qui sortent des normes ou encore dans le cas de reprise de productions. Ces projets sont habituellement regroupés dans ce qui est communément appelé la Série Hors-cadre.

Au-delà de la programmation principale, il est entendu que les salles et le foyer peuvent servir à d'autres activités de développement théâtral (lecture, conférence, causerie, cabaret, etc.). Il est dans le mandat de la direction artistique du Théâtre PÉRISCOPE d'initier ce type d'activités.

Autres activités

Si des dates et des ressources sont disponibles, il est possible de tenir, dans les salles ou le foyer, diverses activités. Cela ne doit pas se faire au détriment du mandat premier de la Corporation, qui demeure lié au théâtre.

Comité artistique

Mode de fonctionnement

Le Comité artistique est collégial et il est composé de trois membres. C'est la direction artistique du Théâtre Périscope qui le préside. La **direction artistique** du **Théâtre Niveau Parking** et la **direction artistique** du **Théâtre Blanc** siègent d'office bénévolement sur le Comité. Ce Comité est également composé la direction administrative du Théâtre Périscope qui siège sans droit de vote sur le Comité.

La **direction artistique** du **Théâtre Périscope** présente au Comité les propositions et les projets qu'elle a sollicités auprès des compagnies et/ou des artisans tout au long de l'année. Ceci n'exclut pas la possibilité pour les directions des théâtres Blanc et Niveau Parking de porter à l'attention du Comité artistique des projets qu'ils jugent intéressants pour le Théâtre Périscope.

Le rôle du Comité est essentiellement d'évaluer la qualité des projets en fonction de la mission de la Corporation et des critères de sélection. Les membres du Comité devront également dénoncer leur intérêt dans un projet et se retirer momentanément des délibérations le cas échéant.

C'est la **direction artistique et la direction administrative** du **Théâtre Périscope** qui vérifient la faisabilité du calendrier de la saison à venir telle qu'envisagée par le Comité. Ils établissent également les contacts avec les compagnies pour obtenir toute autre information nécessaire pour éclairer les travaux du Comité.

Le Théâtre Niveau Parking et le Théâtre Blanc ayant grandi et évolué en parallèle avec le Théâtre Périscope, il s'ensuit une connivence de fait et un lien privilégié entre celles-ci et la Corporation, qui est ici reconnue par la participation de ses directions artistiques au Comité.

Nonobstant ce fait, le Théâtre Périscope, par le biais du Comité et de la présente politique, pourrait éventuellement **refuser un projet** du **Théâtre Blanc** ou du **Théâtre Niveau Parking** pour diverses raisons. Dans le but avoué d'éviter une telle situation, ces compagnies et le Théâtre Périscope doivent s'aviser mutuellement de tout changement majeur de situation artistique, financière ou autre survenant ou devant survenir à leur organisme.

Rôle et responsabilités du Comité

Le Comité artistique identifie des projets intéressants dans le milieu. Il fait la lecture de textes et assiste à des spectacles. Ce sont cependant les directions administrative et artistique du Théâtre Périscope qui ont la responsabilité de prendre les engagements et de signer les ententes avec les compagnies.

La direction artistique du Théâtre Périscope est prospecteur en chef. C'est elle qui a le mandat de rencontrer les compagnies d'ici et de l'extérieur. Elle implique cependant ses collègues du Comité dans l'évaluation des projets considérés. La direction artistique du Théâtre Périscope a la latitude requise pour programmer des activités périphériques à la programmation principale (lectures, cabarets, entretiens, résidences, etc.) dans la mesure où elle en informe les membres du Comité et que cela ne va pas à l'encontre des objectifs de la Corporation.

Le secrétariat des réunions du Comité est fait par la direction administrative du Théâtre Périscope et la représentation officielle du Comité incombe de facto à la direction artistique du Théâtre Périscope.

Critères de sélection

Outre les éléments déjà signifiés précédemment, le Comité artistique déterminera ses choix à partir des critères et dans l'ordre suivant :

- La valeur artistique du projet
- Les antécédents des promoteurs
- La création de texte québécois par des professionnels de la région

Le Comité doit chercher à ce que la saison tende vers l'équilibre et contienne des productions provenant des blocs suivants et dans cet ordre :

- **Intermédiaires de Québec**
- **Compagnies « à projet » de Québec**
- **Compagnies du Québec**
- **Compagnies du Canada**
- **Compagnies de l'étranger**

Le dernier élément (compagnies de l'étranger) n'est pas pour l'instant une obligation pour chaque saison. Il ne sera envisagé que dans la mesure où des propositions incontournables seront disponibles.

Nombre de représentations

Le Comité ne détermine pas le nombre de représentations qui seront offertes aux productions choisies pour faire partie de la saison en abonnement ou dans la Série Hors-cadre. C'est la direction artistique, avec la direction administrative, qui détermine ce nombre selon les plages de programmation disponibles, la nature du projet, la capacité financière de la compagnie et celle du Théâtre Périscope de même qu'en fonction des stratégies de mise en marché du Théâtre Périscope.

Calendrier de travail

La direction artistique assume en tous temps la prospection autant à Québec, Montréal et dans les autres régions du Québec et du Canada. Et en tous temps des suggestions et/ou des conversations sont lancées avec des artistes de Québec et d'ailleurs autour de la création.

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il en sent le besoin au cours d'une année et selon les projets et propositions qui sont à l'ordre du jour. L'échéance ultime pour fournir les éléments de la programmation saisonnière sera déterminée par les échéances de mise en marché de cette programmation. Le canevas de travail pourrait alors comprendre l'échéancier suivant :

- **Avril, mai et juin**
 - La direction artistique rencontre les compagnies intermédiaires de Québec pour faire une mise à jour de leurs projets à court, moyen et long terme.
 - Rencontres avec des artistes et/ou des compagnies à projet de Québec pour prendre connaissance des projets en route ou à venir.
- **Juillet à septembre**
 - Présentation des propositions et discussions avec le Comité.
 - Appui par la direction artistique de certains projets auprès des bailleurs de fonds.

- **Octobre à janvier**
 - Suite des discussions.
 - Sélection des projets.
- **Janvier**
 - La direction artistique et administrative du théâtre vérifient la faisabilité du calendrier de la saison à venir telle qu'envisagée par le Comité.
- **Début février:**
 - Calendrier final déposé au Conseil d'administration.
 - Discussions avec les compagnies autour des projets retenus.
- **Février et mars**
 - Signature des ententes contractuelles
- **Avril**
 - Lancement de la saison

→ Politique adoptée le 1^{er} février 2008, lors du Conseil d'administration du Théâtre Périscope.